

## DISPOSITIONS GENERALES SUR LA MAJORITE A L'ATTENTION DES PARENTS

Les élèves majeurs sont autorisés à accomplir seuls certaines formalités administratives, notamment :

- Signer seuls une décharge pour sortir du lycée en cas d'absence de professeurs
- Justifier leurs absences
- Les courriers des absences non justifiées seront envoyés à l'adresse indiquée sur le dossier d'inscription au nom du responsable donné lors de l'inscription
- Les SMS seront envoyés au numéro du responsable donné lors de l'inscription

**NOM :** .....

**PRENOM :** .....

**QUALITE :** .....

**Lu et pris connaissance le :** .....

**SIGNATURE**